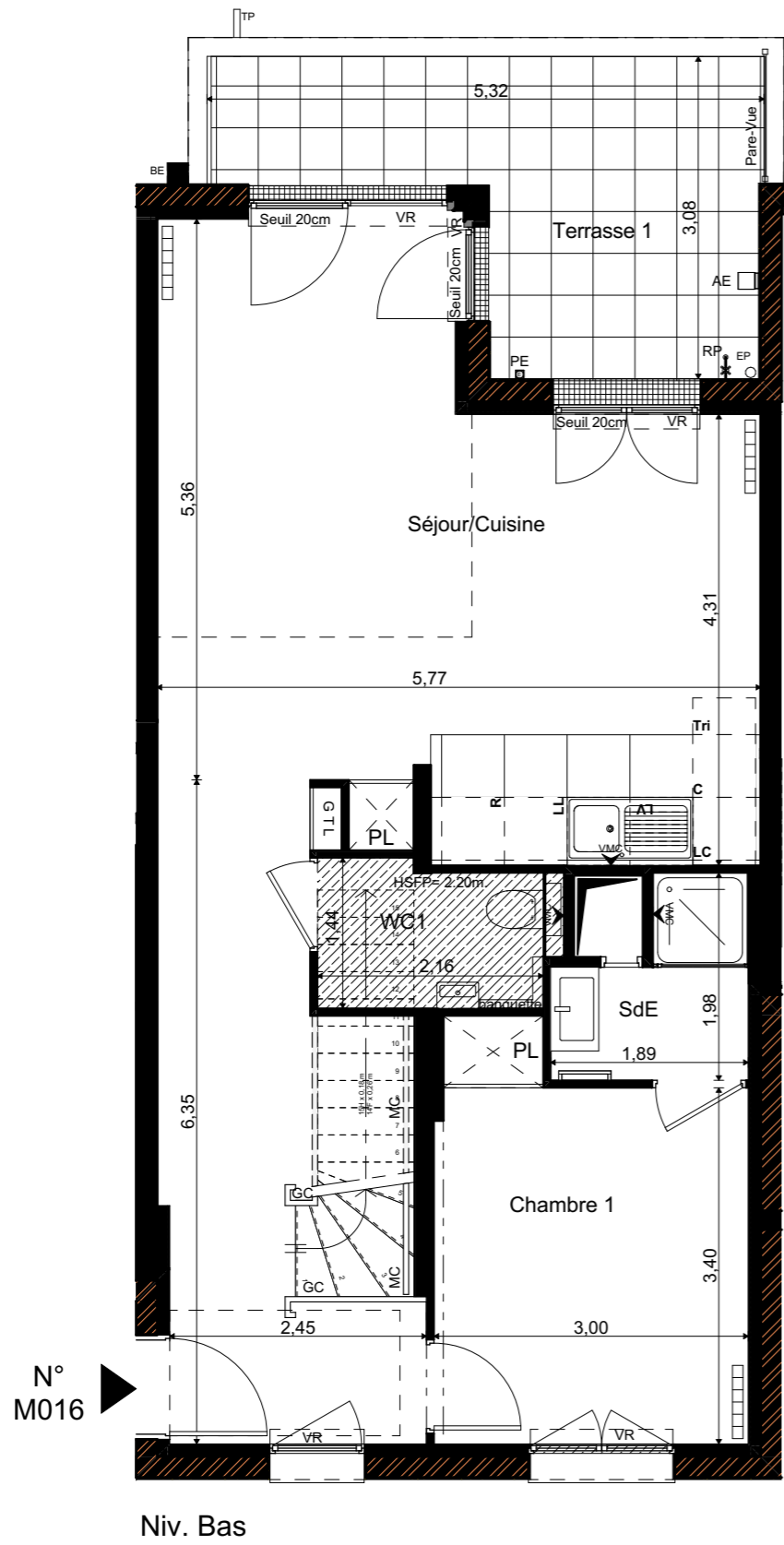


HALLS M
APPARTEMENT M016
5 Pièces Dplx
1er étage

Entrée	9,59
Séjour/Cuisine	29,67
Chambre1	10,85
SdB	2,86
WC1	3,08
Surfaces habitables Niveau Bas	56,05 m²
Terrasse 1	11,30
Surface annexe Niveau Bas	11,30 m²
Chambre 2	12,81
Chambre 3	12,09
Chambre 4	10,03
SdB	3,63
WC2	1,33
Mezzanine	10,03
Surfaces habitables Niveau Haut	49,92 m²
Terrasse 2	31,13
Surface annexe Niveau Haut	31,13 m²
Surface totale habitable	105,98 m²
Surface totale habitable et annexe	148,40 m²

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-Corps
MC	Main Courante
■	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
□	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
■	Boite à eaux
—	Sèche-serviette
—	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
—	Robinet de puisage
□	Prise étanche
□	Applicque étanche
HSPF	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



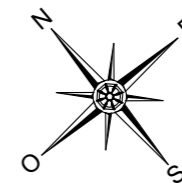
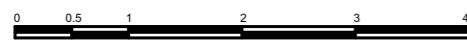
N° M016

Niv. Bas

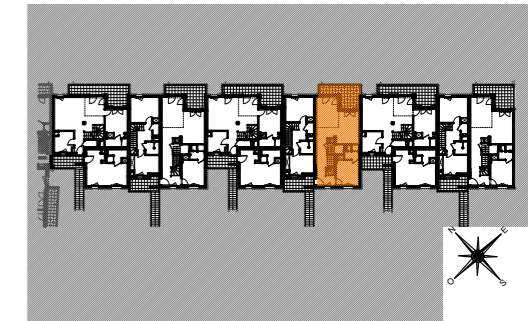


Niv. Haut

Echelle graphique



PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.



33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALLS M
APPARTEMENT M016
5 Pièces Dplx - Niv. Bas
1er étage

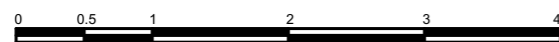
Entrée	9,59
Séjour/Cuisine	29,67
Chambre1	10,85
SDE	2,86
WC1	3,08
Surfaces habitables Niveau Bas	56,05 m²
Terrasse 1	11,30
Surface annexe Niveau Bas	11,30 m²

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

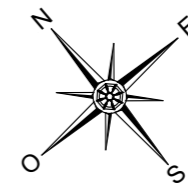
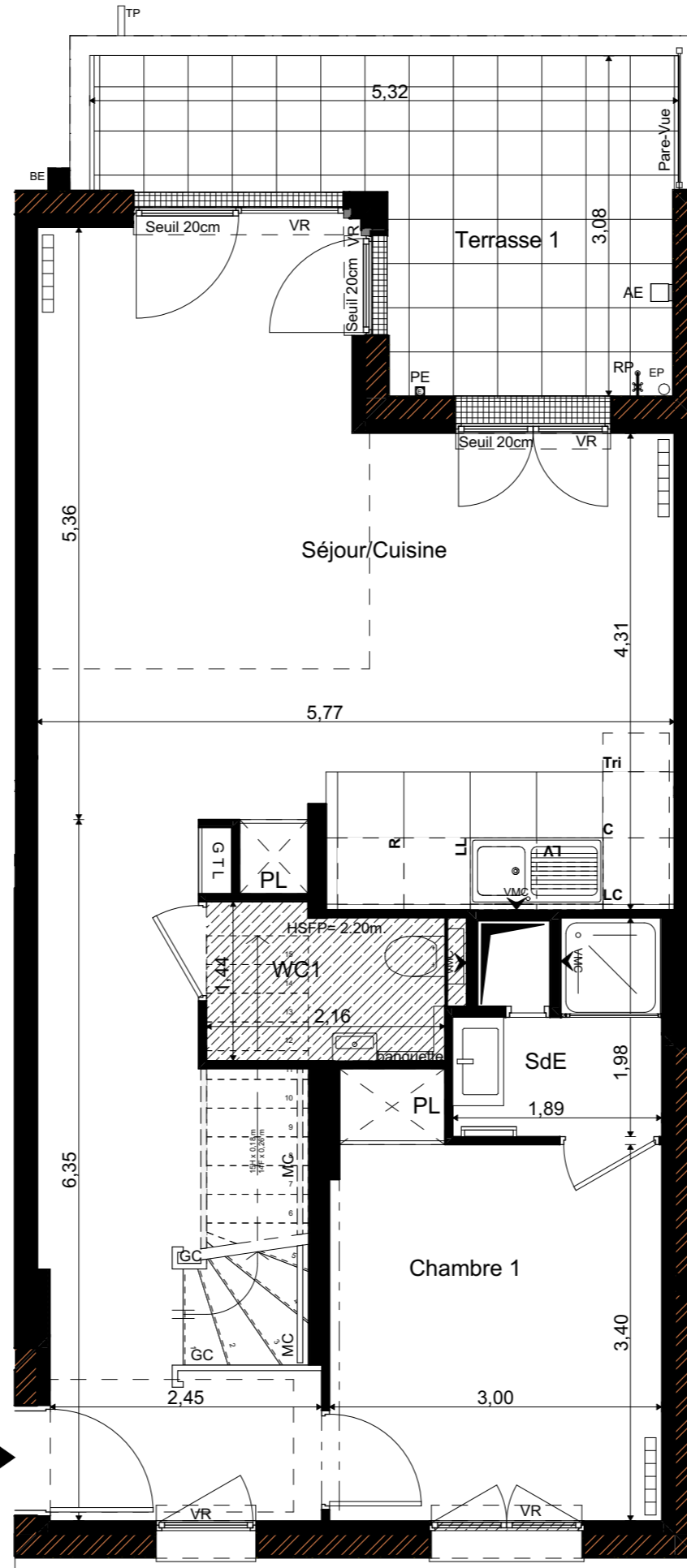
LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-Corps
MC	Main Courante
▨	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
□	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
■	Boite à eaux
—	Sèche-serviette
▭	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
⊗	Robinet de puisage
□	Prise étanche
□	Applicque étanche
HSFP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



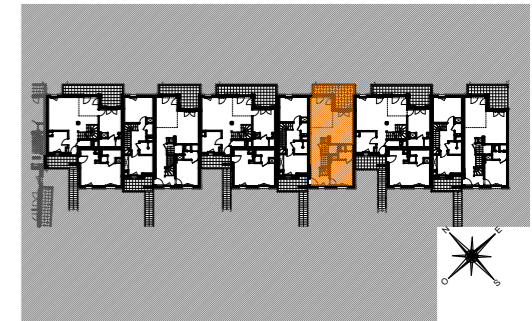
Echelle graphique



N° M016



PLAN DE REPERAGE



Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

Indice : B

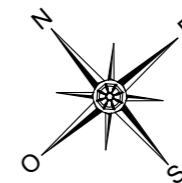
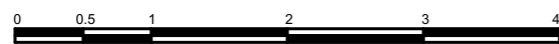
Date : 25 Octobre 2023

Date
Nom du Reservataire
Visa du Reservataire
Visa du Reservant

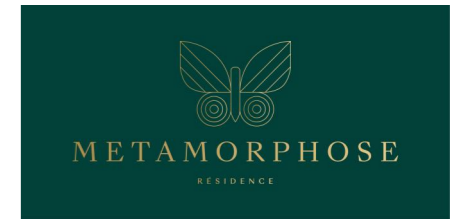
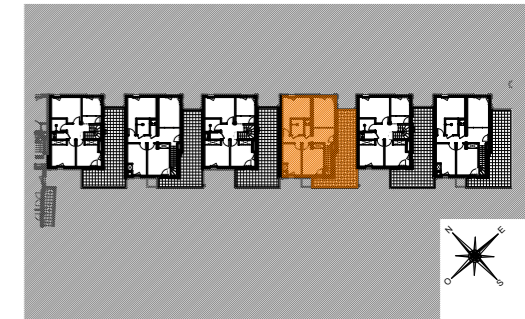
LEGENDE	
F	Fenêtre
PF	Porte fenêtre
—	Châssis Fix en Emailite
AP	Allège Pleine
AV	Allège Vitrée
VR	Volet Roulant
VRM	Volet Roulant Motorisé
GC	Garde-Corps
MC	Main Courante
▨	Soffite / faux-plafonds - Ht. min.
GTL	Tableau électrique
□	Gaine technique
PL	Placard
EP	Descente d'eau pluviale
TP	Trou Plein
BE	Boite à eaux
—	Sèche-serviette
▨	Radiateur
R	Réfrigérateur
LV	Lave Vaisselle
LL	Lave Linge
C	Cuisson
LC	Ligne complémentaire
—	Retombée de poutre
⊗	Robinet de puisage
⊠	Prise étanche
□	Applicque étanche
HSP	Hauteur Sous Faux-Plafond
HSP	Hauteur Sous Poutre



Echelle graphique



PLAN DE REPERAGE



33, QUAI GALLIENI
VILLE DE SURESNES



HALLS M
APPARTEMENT M016
5 Pièces Dplx - Niv. Haut
1er étage

Chambre 2	12,81
Chambre 3	12,09
Chambre 4	10,03
SdB	3,63
WC2	1,33
Mezzanine	10,03
Surfaces habitables Niveau Haut	49,92 m²
Terrasse 2	31,13
Surface annexe Niveau Haut	31,13 m²

Indice : B

Date : 25 Octobre 2023

Nota 1: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres de l'équipement (retombées de poutres, soffites, allèges, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires.

Nota 2: Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.